

Extrait du registre des délibérations
De la Commune de Gennevilliers-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine
Séance ordinaire du 12 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Hisope, Maire.

Date de convocation : 4/07/2018

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 12

Présents : Yves Hisope, Anne Rousseau, Henri Béguin, Paul Grimault, Raymond Gaillard, Madeleine Bétin, Myriam Jeby, Lionel Cornée, Vincent Lamy, Christophe Moraux, Eric Raison, Agnès du Campe de Rosamel

Absents excusés : Maurice Droyaux

Absent non excusé : Denis Rossignol

Procuration : Néant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Eric Raison a été nommé comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

Ouverture de la séance à 20 h 40.

D2018-64 –Modification du temps de travail des adjoints techniques 2^e classe (école)

Vu la délibération n° 2017-10 du 20 juin 2017 portant sur le retour à la semaine de 4 jours à la suite de l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires à la rentrée 2017/2018,

Vu la délibération n° 2017-16 du 17 juillet 2017 modifiant le temps de travail hebdomadaire des Adjointes Techniques Territoriales 2^{ème} classe

M. le Maire précise qu'en raison de la fin de contrat d'un agent et de son non renouvellement, il convient de réorganiser les services au sein de l'école et de modifier la durée hebdomadaire des agents en place.

Ancien temps de travail hebdomadaire	Nouveau temps de travail hebdomadaire	Objet	Affiliation Caisse de Retraite
29.25	33.30	Suppression du poste et création de poste sur le nouveau temps de travail hebdomadaire	CNRACL
24.40	25.42	Augmentation inférieure à 10%	IRCANTEC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE**, sous réserve d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire, de procéder aux modifications du poste d'Adjoint Technique Territorial pour 1 agent,
- **DECIDE de procéder à la modification d'heures de travail hebdomadaire inférieure à 10 % pour 1 agent,**
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

Vote pour : 12	Contre : -	Abstention : -
----------------	------------	----------------

D2018-65 - Demande de subvention au titre du Fonds de Concours de Vitré Communauté pour les travaux salle Ty Mad

Vu l'enveloppe 2014-2020 d'un montant de 114 000 € accordée par Vitré Communauté au titre du Fonds de concours afin de soutenir les communes à financer certains travaux,

Vu le montant de l'enveloppe restant disponible à ce jour, soit 45 509 €,

M. le Maire propose d'affecter le solde du fonds de concours sur le projet de rénovation de la salle Ty Mad, rue Duguesclin suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT (€)	RECETTES	MONTANT €
Estimatif	210 330	FSIL (Fds Soutien Investiss. Local)	17 666
		FST (Conseil Départem)	41 500
		Fonds de concours	45 509
		Autofinancement	105 655
Total	210 330		210 330

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de solliciter le fonds de concours accordé par Vitré Communauté pour un montant de 45 509 €.

Vote pour : 12	Contre : -	Abstention : -
----------------	------------	----------------

D2018-66 – Sinistre 2 rue des Lavandières : travaux et indemnités

M. le Maire rappelle qu'un sinistre a eu lieu au 2 rue des Lavandières le 6 avril 2018. Deux expertises ont eu lieu :

- le 13 juin 2018 (assurance du locataire)
- le 12 juillet 2018 (assurance de la Commune).

Vu les devis de réparation et autres prestations (nettoyage, relogement) s'élevant à 5916.15 € TTC :

Corps de métiers	Entreprises	Montant TTC
Electricité / Chauffage/VMC	Maigret	1 507.92
Electricité / Chauffage / VMC	Maigret	559.75
Plomberie	Maigret	754.60
Charpente	SARL Raison	594.00
Cloisons sèches/Isolation	Hervagault	654.50
Remplacement des vitrages	Renoux	309.06
Evacuation déchets	Gaec Béguin	96.00
Pose / Dépose douche	Commune Genes/Seiche	1 080.32
Relogement de M. Beauvais en demi-pension	Breton Olivier	210.00
Nettoyage		150.00
TOTAL		5 916.15

Vu l'accord de l'expert pour le versement d'une indemnité de 5 324.45 € (4 010,50 € dans un premier temps et 1 313.95 € suivant les factures acquittées),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'effectuer une partie des travaux de réparation pour améliorer le bâtiment et prolongeant ainsi sa durée d'utilisation
- **DECIDE** de régler les dépenses liées au relogement du locataire.

Vote pour : 12	Contre : -	Abstention : -
----------------	------------	----------------

D2018-67 -ASSAINISSEMENT : TARIFS 2019

Vu la délibération 1 du 24 septembre 2012 fixant les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2013,

M. le Maire propose de reconduire les tarifs pour l'année 2019, à savoir :

REDEVANCE ASSAINISSEMENT	Tarifs au 01/01/2018
Forfait usagers	74.99 €
Le m3	1.73 €
Forfait maison de retraite	323.55 €
Le m3	1.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire ces tarifs pour l'année 2019.

Vote pour : 12	Contre : -	Abstention : -
----------------	------------	----------------

D2018-68 – Tarifs baux commerciaux

M. le Maire indique que le taux de révision des loyers commerciaux est de + 2,2 % pour l'année 2018. Les loyers qui peuvent être impactés par cette augmentation sont :

Date d'échéance	Commerce	Loyer
01/07/2018	Bistrot d'Eugène, 9 rue Jean de Gennes	800 € TTC
01/09/2018	Salon de coiffure, 4 rue Jean de Gennes	198.33 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de maintenir le prix des loyers commerciaux.

Vote pour : 9	Contre : -	Abstentions : 3
---------------	------------	-----------------

D2018-69 – Bibliothèque municipale : Désherbage des documents

M. le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque municipale :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;

- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin ou détruits et valorisés comme papier à recycler ;
- formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;
- de charger la responsable de la Bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder au désherbage des documents de la Bibliothèque municipale tel que défini ci-dessus.

Vote pour : 12	Contre : -	Abstention : -
----------------	------------	----------------

[D2018-70 – Approbation de la répartition du produit 2017 des amendes de police relatives à la circulation routière](#)

Vu la délibération 2018-02 du 22 janvier 2018 relative à la demande de subvention au titre des amendes de police,

Vu la décision du Conseil Départemental le 25 juin 2018 d'attribuer à la Commune de Gennes-sur-Seiche une subvention de 10 737 €,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider la répartition de ce produit comme suit :

Nature des travaux	Localisation	Montant HT des travaux	Subvention accordée
Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation (en site propre)	Place St Sulpice / Rue de la Pommeraie	13 516.50 €	5 136 €
Signalisation des passages piétons, hors renouvellement	Rd 88 Rue Jean de Gennes	660 €	251 €
Aménagement de sécurité sur voirie (radars pédagogiques...)	RD 88	25 115 €	5 350 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la répartition du produit 2017 des amendes de police relatives à la circulation routière.

Vote pour : 12	Contre : -	Abstention : -
----------------	------------	----------------

Questions diverses :

- Eclairage public : Le Conseil souhaite conserver un éclairage permanent même pendant la période estivale.
- Recrutement d'un contrat en CDD sur 4 mois (septembre à décembre 2018 sur la base de 40 h / mois. Le Conseil est favorable pour ce recrutement (10 pour et 2 abstentions).

- Propriété Boucault : Le Conseil ne souhaite pas l'acquérir en raison du coût important des travaux.
- Dispositif « argent de poche » été 2018 : 5 jeunes participent à cette opération du 9 juillet au 31 août 2018.
- La prochaine réunion du Conseil est prévue : semaine 35.

Fin de la séance à 22 h 30.



Signatures des membres du Conseil Municipal du 12 juillet 2018

Yves Hisope	Anne Rousseau	Henri Béguin	Paul Grimault
Raymond Gaillard	Madeleine Béтин	Christophe Moraux	Eric Raison
Myriam Jéby	Lionel Cornée	Vincent Lamy	Agnès du Campe de Rosamel